



NOTE DE SYNTHÈSE N°3

OBJET : RAPPORT ANNUEL ASSEMBLÉE SPÉCIALE 2020

RAPPORTEUR : Joël SAUGUES

EXPOSÉ

La commune de Poulx détient 1 action au sein de Société Publique Locale (SPL) Aménagement et Gestion pour l'Avenir du Territoire (AGATE). Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le rapport annuel 2020.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la SPL AGATE,
Vu le rapport annuel 2020 annexé à la présente décision,
Considérant l'avis émis lors du pré conseil le mardi 25 Janvier 2022,

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur le rapport annuel de l'assemblée spéciale de la SPL AGATE.